

Thiers

Il faut un peu plus de temps et d'argent

Les difficultés de trésorerie que connaît depuis plusieurs mois l'entreprise de décolletage Dapta Technologies ont été au coeur de l'audience en référé du tribunal de commerce de Thiers, présidée, mardi après-midi, par Philippe Hospital. C'est le comité d'entreprise, dans le cadre de son droit d'alerte, qui avait saisi le tribunal en référé, suite aux problèmes financiers sur lesquels le commissaire aux comptes avait également alerté la Direction. A noter que maître Gladel a été nommé conciliateur. Des solutions doivent être prises immédiatement. En effet, le chiffre d'affaire 2007 de 21,5 millions d'euros est nettement inférieur à celui annoncé dans le plan d'affaires prévisionnel (27 millions d'euros) mais le directeur de Dapta, Eric Masquelier, a longuement expliqué au cours de cette audience que nous avons réussi à compenser au cours de cette année ce que nous avons perdu avec la période de redressement judiciaire, mais n'avons pas encore pu faire mieux ; 35 % de nos clients sont de nouveaux clients et 30 % de notre chiffre

d'affaire est réalisé avec la fabrication de nouvelles pièces ; l'entreprise a vraiment la capacité d'atteindre les objectifs qui ont été annoncés, mais il faut un peu plus de temps que ce que nous avions prévu. Ce décalage de calendrier a bien évidemment pour corollaire un décalage de trésorerie qui explique l'impasse à laquelle l'entreprise cherche une porte de sortie d'urgence. L'industriel allemand Leipold (qui a repris Dapta en octobre 2006 en joint venture à 50/50 avec le groupe financier français Green Recovery) n'est pas en mesure d'apporter l'argent qui manque aujourd'hui à Dapta, et le financier, lui, estime avoir tenu les engagements pris, et ne pas pouvoir aller au-delà, car un euro de plus nous placerait en situation de soutien abusif d'une entreprise. Les avocats parisiens Jean-Emmanuel Kuntz pour Green Recovery et Christophe Théron pour Leipold ont campé sur leurs positions à la barre du tribunal, tandis que Marc-Antoine Guillaneuf, l'avocat clermontois du CE, martelait que on ne peut plus continuer comme ça ; on va dans le mur si des

solutions ne sont pas prises immédiatement. Pour l'heure tous les fournisseurs sont payés, seules les charges patronales ne le sont pas explique-t-on dans l'entreprise, où la crainte de ne pouvoir verser les salaires des 260 salariés se reporte de mois en mois. Pour les représentants du personnel et délégués syndicaux de Dapta, Green Recovery doit injecter l'argent nécessaire à Dapta - c'est quand même le rôle d'un groupe financier dans un montage de ce type - ou partir ! Et un porte-parole de Green Recovery faisait savoir hier que cette perspective de cession de nos actifs (soit 50 % de la société) pourrait être envisagée. De son côté, le tribunal de commerce rendra ses ordonnances au plus tard le 28 janvier